

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 07

Séance du 26 mars 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/03/2025
Date de transmission : 31/03/2025
Date de mise en ligne : 01/04/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FREY Jean-Marc, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. BAUMLIN Christian (pouvoir à Mme KUNTZ Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Serge (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. RIBSTEIN André, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. ZINNIGER Roger

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

DECHETS - Passation d'un nouveau contrat-type unique Collecte sélective (2025-2029) avec Citéo pour la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers et des papiers imprimés (DELIBERATION n°2025-050)

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citéo pour l'année 2024, Saint-Louis Agglomération et Citéo ont conclu un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP », dont le terme a été fixé au 31 décembre 2024.

Pour rappel, ce contrat intégrait deux versions :

- Citéo version emballages avait pour mission la valorisation des emballages ménagers en aidant financièrement les collectivités locales qui mettent en place une collecte sélective et un tri des déchets d'emballages des ménages.
- Citéo version papiers graphiques avait pour mission la valorisation des déchets d'imprimés mis sur le marché en aidant financièrement les collectivités locales au titre de la collecte, du tri et du traitement des déchets papiers.

Aujourd'hui, Saint-Louis Agglomération a la possibilité de passer un contrat-type unique dit « Collecte Sélective », regroupant les deux versions précédentes en un seul contrat, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, la collectivité continue à bénéficier des avantages financiers principalement basés sur les performances de collecte sélective ainsi que la prise en compte des actions de sensibilisation auprès des citoyens et des actions environnementales en faveur du développement durable sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion du nouveau contrat avec Citéo pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 31 mars 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

